

COMMUNE DE SANTENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 22 AVRIL 2013 Salle du Conseil Municipal à 20 h 30

PRESIDENT : Monsieur TUDELA Henri.

SECRETAIRE de SEANCE : M. PRIEUR Guillaume.

PRESENTS : Mme BLONDAN Véronique, M. COULON Serge, M. GIRARDIN Jacques, M. LEGROS Samuel, M. MARGUIN Michel, M. MÉNAGÉ Michel, M. PRIEUR Guillaume, M. TUDELA Henri.

ABSENTS – EXCUSES : Mme CHAPELLE Yvette, M. LEQUIN Antoine, M. MILLARD Eric.
POUVOIRS : Mme CHAPELLE Yvette à M. TUDELA Henri.

DATE de la CONVOCATION : 03/04/2013

DATE de l’AFFICHAGE : 03/04/2013

Lecture du compte rendu de la séance du 28 mars 2013 par M. Guillaume PRIEUR. Le compte rendu n’appelle pas d’observations.

DELIBERATIONS

1. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAMPING MUNICIPAL **« CAMPING DES SOURCES », SITUE AVENUE DES** **SOURCES :**

Monsieur le Maire expose que les points clefs du contrat sont précisés dans son rapport relatif au choix du candidat retenu et à l'économie générale du contrat, transmis aux conseillers municipaux lors de leur convocation.

Il rappelle que l'exploitant du Camping assurera une gestion de l'établissement à ses risques et périls, sans versement de subvention d'exploitation par la commune. Il versera à la commune une redevance annuelle fixe et une redevance annuelle variable en fonction de son chiffre d'affaires. Le contrat est d'une durée de 6 ans et il prendra effet à compter du 1^{er} mai prochain.

L'établissement sera ouvert de Pâques au 15 octobre de chaque année.

L'attributaire du contrat est la société AQUADIS LOISIRS, SARL au capital social de 7 622, 45 euros, dont le siège social est 2 chemin de la Rivière 58700 SICHAMPS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers, sous le numéro B 410 441 307, représentée par son gérant en exercice, Monsieur Frédéric MARTIN.

Cette société familiale exploite une vingtaine de camping sur le territoire français.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le choix de la société AQUADIS LOISIRS en qualité d'attributaire du contrat d'affermage du camping des Sources ; autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public du camping des sources.

QUESTIONS DIVERSES:

2. CASINO DE SANTENAY - RENOUELEMENT D'AUTORISATION D'EXPLOITER DES JEUX ET DES MACHINES A SOUS ET DEMANDE D'EXTENSION A LA ROULETTE ANGLAISE ELECTRONIQUE :

Monsieur le Maire présente le courrier en date du 10 avril 2013 du Casino de Santenay pour une demande de renouvellement d'autorisation de jeux et d'extension à la Roulette Anglaise électronique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de donner un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploiter les jeux suivants : la roulette anglaise, le black-jack, le Texas Hold'em Poker, l'Omaha poker 4 high, les machines à sous ; de donner un avis favorable à l'extension au jeu de la roulette anglaise électronique.

INFORMATIONS:

- Information sur la situation du dossier Etape de Santenay : point sur la subvention accordée à ABV, présentation du courrier de la société ABV sur les frais supportés depuis octobre 2012.
- Présentation de la proposition du SICECO pour la dissimulation du réseau basse tension rue du Rognier et la suppression des poteaux électriques implantés chez les particuliers. Le conseil est favorable à ce projet.
- Présentation du projet de vente du terrain cadastré section AO n° 98 lieu dit Saint Martin. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite.
- Présentation de l'estimation réalisée par France Domaine concernant diverses parcelles appartenant à l'exploitation Mestre et Fils.
- Remerciement de l'association Adapei 21 pour la subvention attribuée.

Fin de séance à 21 h 50 mn.